

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE PRATICIEN EN RELAXATION

avec le stagiaire
Articles L.6353-3 à L.6353-7 du code du travail

Nom de jeune fille Prénoms

Nom

Adresse postale

.....

Situation (salarié, recherche emploi etc)

Date de naissance Emploi

Tél personnel GSM

Autre téléphone (Horaires)

Adresse Email @

Votre projet professionnel

.....

Attachez votre
photo
d'identité avec
un trombone

Ne pas coller

DOSSIER D'INSCRIPTION – PRATICIEN EN REFLEXOLOGIE 2019-2020

I- OBJET DU CONTRAT

METAREFLEXOLOGIE représentée par Mme Arlette LEFEBVRE, s'engage à organiser l'action de formation intitulée :
« Praticien en Réflexologie », promotion 18A, qui se déroulera :

Du 26 au 29 Septembre 2019

Du 28 Novembre au 1er Décembre 2019

Du 16 au 19 Janvier 2020

Du 12 au 15 Mars 2020

Du 14 au 17 Mai 2020

II- CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

- **Nature de l'action** : L'action de la formation est l'acquisition des connaissances. Elle entre dans les catégories prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.
- **Objectifs** : Elle a pour objectif de former des praticiens aptes à exercer le métier de la réflexologie dans la vie professionnelle. La formation aboutit à l'acquisition des valeurs suivantes : Approche du corps humain et de ses systèmes- Capacité à collecter les informations tactiles et visuelles lors du massage podal - Connaissance des zones et points réflexes - Capacité d'exercer le métier en clientèle - Connaissance de la création d'entreprise et de son fonctionnement
- **Durée** : La formation pédagogique au sein de l'école est de 150 heures (20 jours de formation) et comprend la théorie et la pratique entre stagiaires. Il est en outre demandé aux stagiaires d'exercer bénévolement en dehors des cours avec des cobayes afin de se mettre en situation professionnelle et de donner un compte rendu écrit et graphique permettant d'apprécier le travail effectué.

III- PUBLIC, NIVEAU DE CONNAISSANCES ET CONDITIONS NECESSAIRES

- La formation est destinée aux professions médicales et paramédicales (médecin, infirmière, kinésithérapeutes, podologues, etc.) ainsi qu'aux professionnels de la relation d'aide et enfin à toute personne en reconversion professionnelle.
- Afin de suivre mieux l'action de formation susvisée et obtenir le certificat de connaissances et d'aptitudes à laquelle elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder avant l'entrée en formation le niveau de connaissances V. (BEP, CAP). **L'élève déclare avoir toutes capacités physiques et juridiques pour suivre les formations choisies. Dans le cas d'un handicap, le stagiaire atteste avoir pris contact et reçu accord écrit pour s'assurer de la faisabilité à suivre la formation.**

IV- ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

- L'action de formation aura lieu conformément au calendrier annexé (Jeudi matin au Dimanche après-midi, de 9h à 12h30 et 14h à 18h, aux "Studentines" 60 Rue du Jardin des Plantes 59000 à LILLE.
- La formation est organisée pour un effectif de 20 stagiaires
- **Pour la pratique, l'élève doit se munir d'un sac comprenant** : Drap housse 180x90- Drap de bain- Couverture (plaid)- Petit oreiller- Serviette éponge pour poser les pieds sur la table de massage- Bouteille plastique d'huile de massage- Coupelle plastique pour la bouteille d'huile- Lingettes pour essuyer les pieds et jambes- Chaussettes- Serviette éponge pour se laver les mains.
- Il y a alternance entre la théorie et la pratique. Pour la pratique, les stagiaires travaillent en duo. La composition des duos est aléatoire, ce qui permet d'élargir la palette d'expérimentation.
- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, sont les suivantes :
Présentation au moyen de diaporamas, utilisation d'un micro, remise de supports de cours, de QCM, de fascicules concernant la description et le fonctionnement du corps humain, affichage de planches explicatives. Il est recommandé d'enregistrer les cours pour pouvoir compléter les notes et supports de cours (pas de caméra, de photos ni ordinateurs).

V - MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

- L'appréciation des résultats se fait au moyen de questionnaires (contrôles de connaissances) permettant de vérifier l'intégration des connaissances théoriques (corps humain et systèmes, cours de réflexologie, déontologie).
- Pour la pratique à chaque session, un contrôle individualisé des protocoles est fait. Graduellement, les stagiaires deviennent capables d'exposer par écrit au tableau, le protocole de travail qu'il a déterminé et les raisons pour lesquelles il a fait ce choix. Le formateur apprécie la clarté de l'exposé et la validité des explications fournies.

VI- SANCTION DE LA FORMATION

- En fin de formation est organisé un examen avec épreuves écrites et de pratique. En cas de succès, le stagiaire obtient un **"Certificat de Connaissances et d'Aptitudes Professionnelles Praticien en Réflexologie"**
- Il sera également remis une attestation de fin de formation
- Le stagiaire peut figurer gratuitement dans l'annuaire Internet de l'école. Le stagiaire a la possibilité d'ouvrir par l'intermédiaire de l'école un site d'information Internet moyennant une redevance annuelle modique.
- Si le stagiaire est en rattrapage des épreuves orales, il pourra repasser la même année à la date fixée en septembre.

VII- MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

- Le stagiaire s'engage à signer chaque jour matin et après-midi les feuilles d'émargement collectives.

VIII- DELAIS DE RETRACTATION ET INTERRUPTION DESTAGE

- A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'école par lettre recommandée avec accusé de réception, dans ce cas aucune somme ne peut être exigée.
- En cas d'interruption de la formation du fait de l'organisme de formation, le stagiaire sera remboursé selon la règle du prorata-temporis en tenant compte d'une retenue forfaitaire de 200 €.
- Après le délai légal de 10 jours, si le stagiaire se désiste avant les 30 jours précédant la date de démarrage, une indemnité de 15% du prix total de la formation sera versée par le stagiaire après quoi ses chèques seront restitués.
- Si le désistement intervient dans les 30 jours précédents la date de démarrage, la totalité du prix de la formation doit être acquittée. S'il abandonne en cours d'année, la totalité de la formation est encaissée et le stagiaire pourrait l'année suivante continuer les cours théoriques à l'endroit où il les a laissés. Pour la pratique la décision sera donnée en raison des possibilités potentielles. Seul le cas de force majeure pour incapacité médicale de travailler et de

suivre la totalité de la formation est valable pour obtenir un
remboursement. Le remboursement serait alors effectué selon la règle du prorata temporis.

IX- PRIX DE LA FORMATION ET DISPOSITIONS FINANCIERES

- Le prix de la formation exigible dès le démarrage de la formation est de 3 200 €. Sans remettre en cause l'exigibilité le stagiaire à la possibilité de régler au moyen de 10 chèques envoyés avec le dossier d'inscription.
 - Un chèque de 500 € daté du jour du contrat, encaissé le 10 Septembre 2019.
Et pour régler le solde soit 2 700 € :
 - 9 chèques de 300 € datés du 1^{er} Octobre 2019. Ils seront remis à l'encaissement le 10 de chaque mois (10/10/19 au 10/06/20)
- NB. Les chèques sont à libeller à ordre de METAREFLEXOLOGIE Arlette LEFEBVRE.
- Si l'élève est subventionné par un organisme, il est redevable de la différence entre le prix de la formation et le montant qui sera définitivement réglé par cet organisme.
- Une attestation de fin de formation et une attestation fiscale sont délivrées pour les montants encaissés dans l'année civile. En dehors des demandes d'organismes officiels, aucune autre attestation de suivi de formation n'est délivrée.

X- EN CAS DE DIFFEREND

- Si une contestation ou un différend n'ont pu se régler à l'amiable, le tribunal de Lille sera seul compétent pour régler le litige.

Confirmation d'engagement du stagiaire

Nom du stagiaire Prénom

J'ai obtenu les documents dont je conserve une copie (contrat de formation- règlement intérieur- calendrier-programme détaillé. J'ai présenté mon projet professionnel et obtenu les réponses aux questions que j'ai posées et toutes les choses sont claires.

Fait à Le / / Signature du stagiaire

Vérification avant d'envoyer votre dossier,

Veuillez cocher chaque rubrique ci-dessous pour vous assurer que votre dossier d'inscription est complet.

- J'ai établi les chèques à l'ordre de METAREFLEXOLOGIE Arlette LEFEBVRE aux dates indiquées
- J'ai joint une photographie d'identité au format identité que j'ai accrochée avec un trombone
- J'envoie, le contrat de formation, le règlement intérieur, les chèques par la poste en lettre MAX (pas de recommandé) à l'adresse suivante :

Ecole de la Métaréflexologie, 91 rue du Jardin des Plantes – 59000 LILLE

NB. **A réception de votre dossier**, la validité sera vérifiée et il vous sera confirmé définitivement votre inscription.